



Fleetguard

Garantie limitée de produit

Garantie limitée

Dans le cadre d'une utilisation et d'un service normaux, les produits Fleetguard sont garantis exempts de défauts de matériaux et de fabrication en usine (Défaillance couverte par la garantie). S'il est établi que notre produit présente une Défaillance couverte par la garantie, nous le réparerons, le remplacerons ou le rembourserons. S'il est également établi que notre produit est la cause principale de dommages causés au moteur ou à un composant, nous rembourserons les frais raisonnables de réparation ou de remplacement, en fonction du montant le moins élevé, découlant de ces dommages. Cette garantie limitée s'applique à tous les propriétaires et est transférable à tous les propriétaires ultérieurs.

Période de garantie

Cette garantie limitée est effective à compter de la date d'installation de notre produit et pendant toute la durée de vie recommandée par les fabricants d'équipements d'origine (OEM) ou la durée de vie que nous avons publiée pour le produit, selon la période la plus longue. Les pièces non réparables sont couvertes pendant la période de garantie de l'OEM ou pendant un an, en fonction de la période la plus longue.

Limites

Fleetguard n'est pas responsable de toute réduction de la durée de vie ou défaillance résultant d'abus ou de négligence, y compris, mais sans s'y limiter : des pratiques d'entretien ou intervalles de changement inappropriés, des applications non prévues, une mauvaise utilisation, une installation ou modification inappropriée, un stockage inapproprié, des accidents ou conditions résultant d'actions hors du contrôle de Fleetguard, y compris, mais sans s'y limiter, la corrosion ou les conditions de fluides contaminés. Les produits Fleetguard NE SONT PAS garantis s'ils ont été nettoyés ou modifiés de quelque manière que ce soit. Fleetguard n'est pas responsable des temps d'arrêt, des pertes de revenus, des frais de subsistance, des dommages de transport ou des amendes.

CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE ASSURÉE PAR FLEETGUARD, ET TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS, CONDITIONS, GARANTIES ET TERMES, QU'ILS SOIENT EXPLICITES OU IMPLICITES EN VERTU DE LA LOI COURANTE, DE LA LOI OU AUTREMENT QUANT À LA QUALITÉ, L'ÉTAT OU L'ADÉQUATION À UN USAGE QUELCONQUE DU PRODUIT SONT EXCLUS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. FLEETGUARD N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES.

Processus de réclamation

Toutes les réclamations doivent être présentées dans les 60 jours suivant la Défaillance couverte par la garantie. Ne modifiez ou ne changez le produit d'aucune manière, car cela annulerait la garantie. Fleetguard dispose du droit de reprendre possession de tout produit ou composant défectueux qui a été remplacé sous garantie. Le fait de fournir le filtre dans un état « tel qu'utilisé » améliorera notre capacité à traiter correctement la réclamation. Pour en savoir plus sur la manière de présenter des réclamations de garantie, accédez à la page <https://www.cumminsfiltration.com/warranty> ou appelez le **1-800-223-4583**.

Date d'entrée en vigueur : Nov 2019